

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le MARDI 28 OCTOBRE à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier  
ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 OCTOBRE 2014.

**Présents** : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe L'ANDAIS Véronique,  
GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, CHEVRÉ Michel, DELOLY Denis, GALLI Nathalie,  
GUIBERT Didier, VIDAL Nelly.

**Absent excusé** : STEPHAN Elien.

**Secrétaire** : VIDAL Nelly

Elus en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Affiché le 06 novembre 2014

## **1° - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013 établi par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de l'exercice 2013 sur le prix et la  
qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de la Communauté  
d'Agglomération Saumur Loire Développement, qui a été approuvé par le Conseil  
Communautaire en date du 25 septembre 2014. Il est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en prend acte.

## **2° - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES SERVICES DES DECHETS EXERCICE 2013 établi par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de l'exercice 2013 sur le prix et la  
qualité des services d'élimination des déchets sur le territoire de la Communauté  
d'Agglomération Saumur Loire Développement, qui a été approuvé par le Conseil  
Communautaire en date du 25 septembre 2014. Il est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en prend acte.

## **3° - PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe  
chargé des salles sera en retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Après avoir fait part de la procédure  
pour le remplacement de cet agent, il indique avoir reçu plusieurs candidatures en Mairie,  
donne lecture des courriers et demande l'avis du Conseil Municipal sur le recrutement de ce  
nouvel agent.

Le conseil municipal désigne à bulletins secrets Mme JAMIN Véronique pour le poste.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il recrutera cette personne à compter du  
12 novembre 2014 en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2014 dans le cadre  
de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, en premier lieu.

Ensuite, Monsieur le Maire indique qu'il nommera par arrêté cette personne sur le poste  
vacant d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, avec une durée hebdomadaire de 18/35<sup>ème</sup>, à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **4° - VOIRIE**

L'adjoint à la voirie informe le conseil municipal des dossiers traités par sa commission.

#### **TRAVAUX A PREVOIR AVEC LE SIEM**

Concernant l'éclairage public, les lampes à mercure ne pourront plus être changées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et l'ensemble des lampes et les pendules devra être remplacé, ce qui représente une dépense d'environ 25 000 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'étaler les travaux par tranche de 6000 € sur 4 ans et accepte de remplacer 5 lanternes et 6 pendules en 2015.

Monsieur le Maire est chargé de faire suivre cette demande.

#### **COMPTAGE DES VEHICULES SUR LE « POITOU » et « La MOTTE »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le dossier de comptages des véhicules :

- Trafics,
- Synthèse,
- Débits horaires,
- Vitesses journalières.

Il ressort que la vitesse est excessive et qu'il sera nécessaire d'envisager des mesures pour réduire la vitesse.

#### **TRANSPORT DES DECHETS VERTS**

L'entreprise PASSENAUD a présenté un devis pour le transport des déchets verts.

#### **5° - RESTAURATION DES FAÇADES ET DES VIEUX MURS**

Dans le cadre de son contrat de territoire signé avec le Département de Maine et Loire, la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » poursuit, en gestion directe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'opération de rénovation des façades et vieux murs.

L'action « Restauration façades et vieux murs » a pour objet :

- De revitaliser un quartier ou un centre bourg par la réhabilitation des façades et des murs anciens qui le composent,
- De permettre la mise en valeur du bâti architectural en incitant à la sauvegarde architecturale des immeubles d'habitation et les façades des bâtiments publics construits en tuffeau ou en falun,
- D'assurer la valorisation identitaire du patrimoine saumurois.

Le département de Maine et Loire apporte une contribution financière à même hauteur que celle de la commune adhérente au dispositif, plafonnée à 1 000 € par projet, le solde devant être apportée par les communes souhaitant participer à cette action.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer à l'action « Restauration des façades et des vieux murs ».

#### **6° - PLAN DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du plan de prévention des risques inondation, la commune doit mettre en place un plan de sauvegarde.

Celui-ci avait été fait avec la précédente municipalité et il est nécessaire de l'actualiser.

Le conseil municipal décide d'étudier ce dossier à la prochaine séance du conseil municipal.

## **7° - DEVIS SITE INTERNET**

Monsieur le Maire présente le devis de la société PIXIM COMMUNICATION Sarl concernant la refonte du site internet de la Mairie, suite aux remarques de la commission « bulletin site internet ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de 1 980 €TTC.

### **Questions diverses :**

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 8 h 30 pour la mise en place.

Illuminations de Noël : 6 décembre : rendez-vous à 10 h 00 pour la mise en place.